

# Données Légales

Publication des 10 plus hautes rémunérations des agents de la collectivité

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées



## **DONNÉES LÉGALES**

#### Publication des 10 plus hautes rémunérations des agents de la collectivité

Comme le prévoit l'article 37 de la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique, les régions, les départements, les collectivités territoriales de plus de 80 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants publient chaque année, sur leur site internet, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées.

SIREN	Dénomination employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
226500015	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	2018	861 704,07	4	6	120
226500015	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	2019	860 108,03	4	6	120
226500015	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	2020	867 910,03	4	6	120
226500015	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	2021	862 318,04	5	5	120
226500015	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	2022	864 127,45	4	6	120
226500015	Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées	2023	898 807,57	6	4	120

- 1 L'expérience des jaunes budgétaires sur les opérateurs de l'État, déjà soumis à une obligation similaire, montre que certains déclarants peuvent avoir moins de 10 salariés. C'est pour cette raison que le tableau inclut une colonne nombre d'hommes et une colonne nombre de femmes.
- 2 La durée cumulée en nombre de mois correspond à la somme des durées d'activité des 10 personnes percevant les plus hautes rémunérations. Par exemple, si chacun a travaillé l'année entière, la durée cumulée vaudra 10x12=120 mois. Si parmi ces 10 personnes une a été rémunérée pour 8.5 mois, la somme vaudra 9x12+8.5=116.5. Cette colonne fournira un élément d'explication aux variations annuelles, les rémunérations n'étant pas redressées de la durée d'activité.

## **DONNÉES LÉGALES**

### Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées

La loi du 19 juillet 2023 (loi n° 2023-623 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la Fonction publique) apporte une nouvelle obligation de publication annuelle du nombre de femmes et d'hommes nommés dans les emplois supérieurs en application de l'article L.132-6-1 du Code général de la fonction publique. Concrètement, les employeurs doivent publier sur leur site internet le tableau des nominations équilibrées transmis à la préfecture.

Tableau de déclar	ration relatif aux nominations équilib	orées - à remplir par la	collectivité o	u l'établissemer	nt au titre de l'année 2023		
(A) Nombre d'agents sur emplois d	4 dont DGS : 1 H	DGAS:2F1H	DGST : x H ou x F	Expert ht niveau- directeur d	e projet : x H	ou x F	
(B) N° de département :	(E) Nominations an 2023 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2023			
(C) Nom de la collectivité	65 (D) Nature	Emplois fonctionnels concernés	номме	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	номме	FEMME
Département des Hautes Pyrénées	département	DGS			DGS		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	·	DGAS			DGAS		
		DGST			DGST		
		Expert de haut niveau-			Expert de haut niveau- Directeur de		
		Directeur de projet			projet		
		Total par sexe	0	0	Total par sexe en 2023	0	0
					(G) Rappel des primo-nominations a	nnées antérie	ures (de
le remplir que les cases colorées					le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le c		
					cycle achevé)		
					Emplois fonctionnels concernés	номме	FEMM
La contribution n'est due que si à la fois le flux (colo				DGS	1		
					DGAS	1	2
					DGST		
					Expert de haut niveau- Directeur de		
					projet		
					Total par sexe années antérieures	2	2
					(H = F + G) Total primo par sexe	2	2
					(I) Répartition par sexe des 4 premières		
					nominations prononcées au titre du		
					cycle achevé en année 2023		
					(J) Répartition par sexe des primo-		
					nominations suivantes au titre du 2 <sup>ème</sup>		
					cycle année 2023 (cette ligne n'est pas		
				Au titre du 1 <sup>er</sup> cycle			
					Nombre minimal de représentant de	(	)
					chaque sexe	Néant	Néar
					Nombre d'unités manquantes Contribution due	ineant	inear
				Au titre du 2 <sup>ème</sup>			
					Nombre minimal de représentant de	(	כ
				cycle	chaque sexe		
					Nombre d'unités manguantes	Néant	Néar